

INCENDIE DES FORÊTS DE GOURAYA

## De l'argent versé aux pyromanes

• Arrestation de 19 individus

P3

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

## Ouverture du procès des frères Benhamadi

P3

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

## Le nouveau tour de vis du gouvernement

P4

## VACCIN CONTRE LE CORONAVIRUS

# L'Algérie aura-t-elle les moyens de vérifier l'efficacité ?

• Moderna annonce un vaccin efficace à 94,5%

P2/24



EL-GUERGUERAT

## L'Alliance internationale de réconciliation condamne l'agression marocaine

L'Alliance internationale de réconciliation (IFOR) a condamné l'agression marocaine contre des civils sahraouis pacifiques dans la zone d'El-Guerguerat, appelant l'ONU à "nommer sans délai" un nouvel Envoyé pour le Sahara occidental "pour démontrer que le statu quo n'est pas acceptable". L'armée marocaine avait mené vendredi une agression militaire dans la zone tampon d'El-Guerguerat contre un groupe de manifestants sahraouis pacifiques, a rappelé l'IFOR dans un communiqué, soulignant que le Front Polisario, seul représentant légitime du peuple sahraoui, avait déclaré qu'une telle action marocaine serait considérée comme une agression à laquelle l'armée sahraouie répondrait, et que cela signifierait la fin de l'accord de cessez-le-feu signé entre les deux parties (le Maroc et le Front Polisario).

P3

KARIMA SI MOHAND (DIRECTRICE DE L'HÔPITAL BIRTRARIA)

## « Chercher des lits de réanimation est plus difficile que chercher de l'or »

La directrice de l'hôpital Birtraria (Alger), Karima Si Mohand, a exprimé ses regrets pour la levée des tentes qu'elle avait installées pour recevoir des cas urgents de personnes infectées par Covid 19, considérant que le seul perdant dans le tollé provoqué par les réseaux sociaux est le patient qui ne trouve pas un endroit se soigner. Karima Si Mohand a confirmé, dans une vidéo partagée hier sur les réseaux sociaux, que "l'installation de tentes n'était pas une option pour le personnel médical, mais plutôt un impératif". "En enlevant les tentes, dit-elle, le personnel médical de l'hôpital était détendu, compte tenu du lourd transport de bouteilles d'oxygène. Mais le perdant est le patient." La directrice de l'hôpital Birtraria a précisé qu'il est devenu impossible de fournir des places pour les patients, en raison de la propagation croissante de la maladie et du nombre élevé de personnes infectées.

P2

## Régions

FORÊT "SIDI ALI" (CHLEF)

Plus de 30 agriculteurs affectés par l'incendie

P9

TISSEMSILT

Programme de prévention contre le diabète

P8

## CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

910 nouveaux cas, 455 guérisons et 14 décès

P24

FAWZI DERRAR (DIRECTEUR DE L'INSTITUT PASTEUR)

«Le scanner n'est pas efficace pour diagnostiquer le Coronavirus en hiver»

P2

CORRUPTION

Réouverture des affaires "Sonatrach 1" et "Autoroute Est-Ouest"

P3

## Sport

APRÈS LE NUL AU ZIMBABWE (2-2)

Les Verts en phase finale de la CAN 2021

P11



Brèves

KARIMA SI MOHAND  
(DIRECTRICE  
DE L'HÔPITAL BIRTRARIA)

« Chercher des lits de réanimation est plus difficile que chercher de l'or »

La directrice de l'hôpital Birtraria (Alger), Karima Si Mohand, a exprimé ses regrets pour la levée des tentes qu'elle avait installées pour recevoir des cas urgents de personnes infectées par Covid 19, considérant que le seul perdant dans le tollé provoqué par les réseaux sociaux est le patient qui ne trouve pas un endroit se soigner. Karima Si Mohand a confirmé, dans une vidéo partagée hier sur les réseaux sociaux, que "l'installation de tentes n'était pas une option pour le personnel médical, mais plutôt un impératif". "En enlevant les tentes, dit-elle, le personnel médical de l'hôpital était détendu, compte tenu du lourd transport de bouteilles d'oxygène. Mais le perdant est le patient. La directrice de l'hôpital de Birtraria a précisé qu'il est devenu impossible de fournir des places pour les patients, en raison de la propagation croissante de la maladie et du nombre élevé de personnes infectées. Karima Si Mohand a indiqué qu'en mars, les tentes ont été placées pour fournir les premiers soins au patient, jusqu'à ce qu'une place soit vacante. Expliquant que lorsque les patients sont admis à l'hôpital, le système respiratoire est endommagé. La directrice a ajouté que dans "les tentes installées n'étaient disponibles que 3 places, et la durée du séjour dans celles-ci ne dépassait pas deux jours", ajoutant qu'"il n'est pas possible de laisser partir les malades ou de les envoyer chercher un autre hôpital, en raison des dommages aux poumons et du manque d'oxygène dans le corps". Concernant les salles de réanimation, elle a souligné que « la recherche de salles de réanimation est devenue, aujourd'hui, plus difficile que la recherche de l'or. » Karima Si Mohand a appelé tout le monde à "aller sur le terrain, au lieu d'être habile à diffuser des critiques via les sites de réseaux sociaux", affirmant que "malgré le manque de ressources, le personnel médical de l'hôpital de Birtraria était en guerre et tout le monde se battait pour sauver les patients." Elle a ajouté que même les médecins l'étaient. Ils vont dans ces tentes pour être nettoyés, car ils savent que le travailleur de l'assainissement a contracté le COVID-19.

R.N

VACCIN CONTRE LE CORONAVIRUS

L'Algérie aura-t-elle les moyens de vérifier l'efficacité ?

Sur quelle base, l'Algérie acquerrait-elle un des vaccins contre le coronavirus ?



Les autorités, politiques comme sanitaires, n'arrêtent pas de marteler que l'Algérie ne se décide à commander tel ou tel vaccin que si son efficacité est dûment prouvée. Les déclarations des laboratoires ne suffisent pas. Et un tel médicament ne s'achète pas par une simple déclaration sur l'honneur. Pour la cheffe du département de contrôle des produits biologiques à l'Institut Pasteur, Fouzia Bengourgoura, l'Algérie n'a pas les moyens de faire ce travail de vérification. Car, le problème de son efficacité thérapeutique va être posé dès sa réception par l'Institut Pasteur. Lors de son passage hier à l'émission « L'invité de la rédaction de la chaîne III », Fouzia Bengourgoura a expliqué les étapes nécessaires de l'acquisition d'un vaccin. La première opération, indique-t-elle, va consister, documents techniques à l'appui, à

terminer sa « haute qualité » et pour cela, ajoute-t-elle, savoir si l'Institut dispose des équipements techniques pour ce faire et dans le cas contraire, faire en sorte de les acquérir. Si, déclare la doctoresse, l'Institut possède les compétences humaines pour assurer le contrôle de qualité des vaccins, il ne dispose cependant pas de certains matériels indispensables, notamment de réactifs, « importés en totalité », dont elle souligne au passage la nécessaire pérennité en matière d'approvisionnement. Elle révèle, en outre, que son organisme ne dispose pas de l'ensemble des moyens pour assurer une bonne qualité de contrôle destinée à confirmer la conformité des produits de soins importés. Revenant au vaccin anti Covid 19, l'intervenante signale que pour en assurer le meilleur contrôle, il faudrait que le laboratoire de l'Institut Pasteur puisse être considéré comme un la-

boratoire de référence, donc, disposer d'un cahier des charges auquel, observe-t-elle, « il ne répond actuellement pas à toutes les clauses ». Pour cela, insiste-t-elle, « il faudrait nous donner les moyens de le faire », en s'attachant à valider les structures, les équipements et les méthodes de contrôle et à qualifier les procédures et les personnels, « un travail de longue haleine pour lequel, insiste-t-elle, nous devons être aidés ». Rappelant que l'Institut Pasteur ne conçoit plus, comme il le faisait par le passé, certains vaccins, à l'exemple du BCG, un vaccin de prévention contre la tuberculose, le docteur Fouzia Bengourgoura met, encore une fois en avant, le déficit de moyens, mais également, celle du suivi des normes de productions pharmaceutiques, « lesquelles évoluent continuellement ».

Az.T

AÉROPORT DE TINDOUF

Arrivée d'aides humanitaires destinées au peuple sahraoui

Deux (02) avions militaires relevant des Forces aériennes algériennes, chargés de 60 tonnes d'aides humanitaires destinées au peuple sahraoui dans les camps des réfugiés sont arrivés, hier matin, à l'aéroport Commandant Ferradj de Tindouf. Ces aides constituées de denrées alimentaires et de matériels pharmaceutiques ont été chargées, dimanche, depuis la Base militaire de Boufarik (Blida) par les autorités civiles et militaires, à destination de la wilaya de Tindouf, en collaboration avec les cadres du Croissant-Rouge algérien (CRA). Lors de la supervision de

l'opération de chargement de ces aides, en présence du Commandant de la Base aérienne de Boufarik, le général Djenaoudia Faouzi, de l'Ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) à Alger, Abdelkader Taleb Omar et du représentant du Haut Commissariat aux Réfugiés en Algérie, Agostino Mulas, la présidente du CRA, Mme Saïda Benhabiles, a affirmé que ces aides sont constituées de denrées alimentaires de première nécessité et de produits désinfectants. Cette initiative humanitaire s'inscrit dans le cadre du "soutien constant et indéfectible du

peuple algérien au peuple sahraoui frère qui vit des conditions humanitaires difficiles", a ajouté Mme Benhabiles, saluant le rôle de l'Armée nationale populaire (ANP) dans "le soutien des opérations humanitaires de manière générale, ainsi que celles menées par le CRA, le bras humanitaire des pouvoirs publics". A cette occasion, l'ambassadeur sahraoui a présenté ses remerciements au peuple algérien pour son soutien au peuple sahraoui, saluant les efforts de l'ANP dans l'acheminement des aides humanitaires aux réfugiés sahraouis.

APS

BECHAR

Démantèlement d'un réseau de narcotrafiquants

Un réseau criminel de narcotrafiquants composé de sept (7) individus, dont deux (2) femmes, a été démantelé à Bechar par les éléments du service régional de lutte anti-drogue qui ont saisi en leur possession une quantité de 1,4 quintal de kif traité, a rapporté hier la cellule de communication et des relations générales de la sûreté de la wilaya de Bechar. Cette opération policière, réalisée avec le soutien des services spécialisés du secteur militaire opérationnel de la troisième région militaire (3e RM), fait suite à des renseignements sur l'imminence

de l'introduction dans la wilaya de Bechar d'une importante quantité de drogue, a-t-on précisé. La mise en place d'un dispositif sécuritaire au niveau de l'un des tronçons de la RN 6 reliant la wilaya de Bechar au nord du pays, a permis dans une première phase l'arrestation de deux (2) suspects lors d'un barrage de contrôle routier dressé par les policiers sous la supervision de la justice, puis, dans une deuxième phase et au niveau du même barrage routier, trois (3) autres suspects dont la fouille du véhicule a permis la découverte de la drogue soigneusement dissimulée, a ex-

pliqué la même source. L'enquête diligentée par les policiers avec les premiers individus arrêtés s'est soldée par l'arrestation de leurs autres complices au nombre de deux (2) à Bechar, a-t-on ajouté. Après finalisation de l'enquête et des investigations policières, sous la supervision du procureur de la République près le tribunal de Bechar, les sept (7) mis en cause ont été présentés à la justice qui a ordonné la mise en détention provisoire de quatre (4) d'entre eux, tandis que trois (3) autres, dont les deux (2) femmes, ont été placés sous contrôle judiciaire pour "détention illégale

de drogue à des fins de commercialisation, mise en vente, obtention et achat à des fins de vente et de transport et possession de drogues illégalement". Ils sont également poursuivis pour "possession de drogues illégalement aux fins de commercialisation illégale, de transport et de stockage en transit dans le cadre d'une bande criminelle organisée, l'importation de drogues d'une manière illicite et la contrebande à un degré dangereux menaçant l'économie nationale et la santé publique", a conclu la source.

R.N

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

## Ouverture du procès des frères Benhamadi

Le procès des frères Benhamadi, propriétaires du groupe "Condor" pour les produits électroménagers et électroniques, impliqués dans des affaires liées essentiellement à la corruption, s'est ouvert hier au Tribunal de Sidi M'hamed à Alger.



L'affaire du groupe Condor concerne, notamment, une de ses filiales "Spa Gp Pharma", spécialisée dans l'industrie pharmaceutique, dans ses volets relatifs à la réalisation d'une usine dans la zone industrielle de Sidi Abdallah (Ouest d'Alger) et à l'importation de médicaments.

Parmi les personnes jugées, figurent Abderrahmane Benhamadi, gérant et actionnaire du groupe Condor, ses frères, Smail, Abdelkrim, Amar et Moussa Benhamadi, ancien ministre des Télécommunications, récemment décédé après sa contamination par la Covid-19. Les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal ainsi que les anciens ministres des Travaux publics, Abdelghani Zaalane et de l'Industrie, Abdesslem Bouchouareb (en fuite à l'étranger), sont également impliqués dans l'affaire.

Les principaux accusés sont jugés, entre autres, pour d'"indus avantages" dont aurait bénéficié le groupe Condor, à travers des marchés publics que ses filiales au-

raient obtenus. Le même dossier concerne une quarantaine de personnes et six sociétés appartenant à la famille Benhamadi, présentées au procès comme personnes morales poursuivies pour "blanchiment d'argent", "dépense et utilisation de fonds de banque", et "financement occulte de partis politiques et de la campagne électorale de Abdelaziz Bouteflika pour un 5e mandat présidentiel". Lors de son audition par le président de la séance, l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a nié en bloc tous les faits retenus contre lui, affirmant qu'il n'avait "aucun lien, ni de près ni de loin, avec l'affaire de la Spa Gp Pharma". Il a expliqué que cette société "a conclu son contrat de concession et a obtenu un espace pour la réalisation d'une unité d'industrie pharmaceutique dans la nouvelle ville de Sidi Abdallah, alors qu'il n'était pas encore à la tête du gouvernement". Il a ajouté qu'"un Premier ministre, même s'il préside le Conseil national d'investissement (CNI), n'a pas les prérogatives d'octroi, de

contrôle ou de suivi d'un projet d'investissement", précisant que cela "relevait des prérogatives et de la responsabilité de l'Agence nationale du développement industriel (ANDI) et de la partie ayant octroyé le contrat de concession". Pour lui, cette affaire "concerne l'ancien wali d'Alger et la société concernée". Sur ce même point, l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, qui répondait aux questions du juge par visioconférence depuis la prison d'El-Abadla (Bechar), a indiqué que "ces questions concernent d'une manière directe les collectivités locales, à leur tête la wilaya, et non pas la Chefferie du gouvernement". Niant lui aussi les accusations contre lui, Ouyahia a ajouté qu'"un Premier ministre n'est pas responsable des retards enregistrés dans la réalisation de projets d'investissement" et que "le non-respect d'un cahier des charges relève des responsabilités de l'autorité ayant signé l'octroi de la concession foncière et non du chef du gouvernement".

R.N

## Brèves

TRIBUNAL DE KOLÉA

### Le procès de Karim Tabbou reporté au 30 novembre

Le tribunal de Kolea (Tipaza) a décidé, hier, de reporter le procès de Karim Tabbou, porte-parole officiel de l'Union démocratique et sociale (UDS, non agréé), au 30 novembre. La présidente de l'audience a annoncé le report, pour la 7e fois consécutive, du procès de Karim Tabbou, poursuivi pour "atteinte au moral de l'armée" depuis septembre 2019, suite à la demande de sa défense. Le tribunal de Kolea avait rejeté lors de la dernière audience, du 26 octobre écoulé, la demande de la défense de Karim Tabbou relative à la levée de la procédure de contrôle judiciaire. Le parquet du tribunal de Kolea avait renvoyé l'affaire devant le juge d'instruction qui a ordonné le 11 septembre 2019 le placement en détention provisoire de Karim Tabbou, qui a été arrêté le 12 septembre 2019. La chambre d'accusation de la Cour de Tipaza avait décidé le 25 septembre 2019 de placer l'accusé sous contrôle judiciaire.

R.N

CORRUPTION

### Réouverture des affaires "Sonatrach 1" et "Autoroute Est-Ouest"

Deux grands scandales de corruption ayant secoué le règne de l'ancien président démissionnaire Abdelaziz Bouteflika seront prochainement rouverts. Il s'agit du scandale Sonatrach 1 et de l'affaire de l'autoroute Est-Ouest.

Le tribunal criminel d'Alger devra ré-examiner, sur demande de la Cour suprême, ces deux affaires au début de l'année prochaine, rapporte hier 16 novembre 2020 le quotidien Liberté qui précise que « le dossier relatif à l'autoroute Est-Ouest est programmé pour le 21 janvier et celui relatif à Sonatrach 1 est prévu pour le 17 février 2021. »

Plusieurs ministres de Bouteflika sont impliqués dans ces deux scandales de corruption. La défense des accusés estime que « tout a été mis en œuvre pour épargner les proches de Bouteflika », a rappelé la même source. La défense a évoqué des instructions de pouvoir de Bouteflika afin de blanchir de hauts responsables de l'époque, telle que « la mise en avant de volet politique pour occulter les dessous de scandale financier, notamment dans l'affaire Sonatrach 1 », explique le même média. Pour ce qui est de l'affaire de l'autoroute Est-Ouest, un projet qui a coûté environ 20 milliards de dollars, les détails du scandale ne sont pas encore connus.

INCENDIE DES FORÊTS DE GOURAYA

## De l'argent versé aux pyromanes

ARRESTATION DE 19 INDIVIDUS

Dix-neuf individus soupçonnés d'être impliqués dans le déclenchement, dans la nuit du 6 au 7 novembre courant, des incendies au niveau des forêts de Gouraya dans le but de "déstabiliser le pays", ont été arrêtés par les services de la police judiciaire de Tipasa, a annoncé hier le procureur principal de la République auprès du tribunal de Cherchell. Dans un point de presse animé au siège du tribunal de Cherchell en vue d'informer l'opinion publique de cette affaire, le procureur de la République, Kamel Chenoufi, a indiqué que les services de la gendarmerie nationale et de la sûreté de wilaya de Tipasa ont mené, suite à l'ouverture d'une instruction judiciaire, des "enquêtes et de larges investigations pour déterminer les causes du déclenchement simultané des incendies à travers plusieurs régions de la wilaya, causant la mort de deux personnes, en plus de dégâts considérables

occasionnés aux biens des citoyens, entre habitations, ressources animale, agricole et forestière". Cette opération a permis l'arrestation d'une "bande de malfaiteurs soupçonnés d'être impliqués dans ces incendies suspects", a-t-il ajouté, précisant qu'il s'agit de "19 individus entendus par le juge d'instruction près du même tribunal qui a ordonné leur mise en détention provisoire et la délivrance d'un mandat d'arrêt international à l'encontre de quatre autres suspects se trouvant à l'étranger, en plus de deux autres sur le territoire national". A noter que les services de la gendarmerie nationale avaient arrêté, dans le cadre de deux affaires distinctes, trois individus suspects d'être impliqués dans le déclenchement de feux de forêts à Menaceur et Sidi Amar, dans la nuit du 9 au 10 novembre courant, avant leur présentation devant le parquet de Cherchell, qui a placé l'un d'eux en détention provisoire et deux au-

tres sous contrôle judiciaire. Pour rappel, des incendies de forêts avaient été déclarés dans la nuit du 6 au 7 novembre courant à Tipasa, au même titre que 10 autres wilayas du pays, causant la mort à deux personnes brûlées vives à Gouraya, en plus de dégâts occasionnés à 45 habitations, dont les familles sont devenues sinistrées, outre la perte de 500 ha de pin d'Alep et d'autres dégâts considérables dans le secteur agricole. Lors de sa visite dans la ville de Gouraya, où il a présenté ses condoléances aux familles des deux victimes décédées, et pour s'enquérir de l'ampleur des dégâts occasionnés par ces feux, le premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait affirmé que "l'hypothèse de l'acte criminel n'était pas à écarter". Il avait annoncé l'ouverture d'enquêtes profondes, assurant que la "loi sera rigoureusement appliquée".

R.N

## LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

# Le nouveau tour de vis du gouvernement

Le Premier ministre, M. Abdelaziz Djerad, a arrêté des dispositions supplémentaires de renforcement des mesures de prévention et de protection, engagées par les pouvoirs publics dans la gestion de la crise sanitaire liée à la propagation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19),



Indique dimanche un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral : "En application des instructions de M. le président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale et au terme des consultations avec le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et l'autorité sanitaire, le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad, a arrêté des dispositions supplémentaires de renforcement des mesures de prévention et de protection, engagées par les pouvoirs publics dans la gestion de la crise sanitaire. Au même titre que la démarche d'allègement, qui a été engagée de façon progressive et contrôlée, ces mesures supplémentaires de consolidation et qui visent à "préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du Coronavirus (COVID-19), seront mises en œuvre graduellement en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique. Ces mesures se déclinent comme suit :

### 1. En matière de confinement partiel à domicile :

- La mesure de confinement partiel à domicile de vingt heures (20h) jusqu'au lendemain à cinq (5) heures du matin est applicable pour les trente-deux (32) wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, M'Sila,

Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras Tipaza et Ain Témouchent.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les seize (16) wilayas suivantes : Chlef, Béchar, Taménrasset, Djelfa, Saïda, Skikda, Sidi Bel Abbes, Mostaganem, Mascara, El Bayadh, El Tarf, Mila, Ain Defla, Naâma, Ghardaïa et Relizane.

Les walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toutes les mesures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination.

- Ces mesures de confinement sont applicables, à compter du mardi 17 novembre 2020, pour une durée de quinze (15) jours.

### 2. Pour les activités commerciales :

- La prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de quinze (15) jours, des marchés de vente des véhicules d'occasion au niveau de l'ensemble du territoire national.

- La fermeture, pour une période de quinze (15) jours, des activités suivantes : les salles omnisports et les salles de sport. Les lieux de plaisance, de détente, les espaces récréatifs et de loisirs et les plages. Les maisons de jeunes. Les centres culturels.

- La fermeture est applicable dans les

trente-deux (32) wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, à savoir : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Annaba, Guelma, Constantine, Médéa, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

- La limitation, pour une période de quinze (15) jours, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de quinze (15) heures.

- La limitation du temps d'activités est applicable dans les trente-deux (32) wilayas concernées par le confinement partiel à domicile.

- Les activités concernées par la mesure de limitation du temps d'activités sont : le commerce des appareils électroménagers. Le commerce d'articles ménagers et de décoration. Le commerce de literies et tissus d'ameublement. Le commerce d'articles de sport. Le commerce de jeux et de jouets. Les lieux de concentration de commerces.

Les salons de coiffure pour hommes et pour femmes. Les pâtisseries et confiseries. Les cafés, restaurations et fast-food limitent leurs activités uniquement la vente à emporter et sont également soumis à l'obligation de fermeture à partir de 15 heures.

Toutefois, les walis pourront procéder à leur fermeture immédiate en cas d'infraction aux mesures édictées dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19.

S'agissant des marchés ordinaires et des marchés hebdomadaires, un dispositif de contrôle sera mis en place par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants. Leur fermeture immédiate sera prononcée, en cas d'infraction aux mesures édictées dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19. Par ailleurs, le Gouvernement rappelle la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision et autres événements tels que les regroupements au niveau des cimetières, lesquels constituent des facteurs de propagation de l'épidémie. De même qu'il tient à rappeler l'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions. Les walis sont instruits à l'effet de veiller au respect de cette interdiction et de faire application des sanctions réglementaires à l'encontre des contrevenants ainsi que les propriétaires des lieux accueillant ces regroupements. Enfin, le Gouvernement rappelle la phase préoccupante que connaît le pays au plan de l'évolution de la situation épidémiologique et invite les citoyens à davantage de mobilisation et de discipline pour freiner la propagation de l'épidémie et relever ce défi sanitaire majeur auquel fait face la nation, à l'instar de tous les pays dans le monde".

JAPON

# Le PIB en fort rebond au 3e trimestre

Le produit intérieur brut (PIB) du Japon a rebondi de 5% entre juillet et septembre comparé au trimestre précédent, une reprise plus forte que prévu marquant la sortie de la récession du pays après trois trimestres consécutifs de contraction.



Le PIB de la troisième économie mondiale avait subi un effondrement historique au deuxième trimestre 2020, encore révisé hier à la baisse (-8,2% contre -7,9% auparavant), selon des données publiées par le gouvernement. Le mouvement de repli du PIB avait commencé dès le quatrième trimestre 2019 (-1,8%) à la suite d'une hausse de la TVA japonaise et s'était poursuivi au premier trimestre (-0,6%), marquant l'entrée en récession du pays, définie par une contraction de la richesse nationale sur au moins deux trimestres d'affilée, pour la première fois depuis 2015. Pour le troisième trimestre, le consensus d'économistes sondés par l'agence Bloomberg s'attendait à un rebond légèrement moins important (+4,4%). La croissance entre juillet et septembre a surtout été portée par la consommation des ménages (+4,7%), qui avait plongé au deuxième trimestre sur fond de l'état d'urgence mis en place par les autorités japonaises en avril et mai pour tenter d'endiguer la pandémie de Covid-19. Les exportations ont aussi fortement rebondi (+7%), ayant notamment profité de la reprise économique en Chine et de la baisse ou levée des restrictions cet été face au Covid-19 dans un grand nombre de pays. Les investissements autant financiers que non-résidentiels des entreprises ont cependant encore nettement baissé sur le trimestre (-7,9% et -3,4% respectivement). Si les grandes entreprises japonaises sont légè-

rement plus confiantes en l'avenir, selon le baromètre trimestriel de référence Tankan publié début octobre par la Banque du Japon, leur moral reste bas, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration ou de l'automobile. La croissance de l'économie japonaise risque par ailleurs de freiner nettement au quatrième trimestre, « alors que la demande devrait ralentir, principalement à cause des deuxièmes vagues de Covid-19 à l'étranger », avait estimé l'économiste Naoya Oshikubo dans une note publiée en amont du PIB. La progression de la production industrielle japonaise, qui a redémarré depuis juin, a été révisée en très légère baisse pour le mois de septembre (+3,9% sur un mois contre +4% lors d'une première estimation publiée fin octobre, selon des chiffres publiés ultérieurement hier par le ministère du Commerce et de l'Industrie (Meti). Le Fonds monétaire international (FMI) table sur un PIB nippon en recul de 5,3% sur l'ensemble de 2020, avant une croissance de 2,3% en 2021, selon ses dernières prévisions en date, formulées en octobre. Le retour du PIB nippon à ses niveaux du troisième trimestre 2019, soit avant le Covid-19 et le relèvement de la TVA dans le pays, pourrait prendre jusqu'à trois ans, selon l'économiste Yoshimasa Maruyama de SMBC Nikko Securities, cité par Bloomberg. Pour tenter d'éviter que la reprise ne s'essouffle, le Premier ministre Yoshihide Suga a demandé

la semaine dernière à ses ministres de plancher sur un budget supplémentaire destiné à financer un nouveau programme de soutien à l'économie. Le gouvernement nippon a déjà dégainé deux gigantesques plans de relance cette année, qui ont notamment inclus une allocation forfaitaire de 100 000 yens (plus de 800 euros) pour chaque résident du pays et des aides aux entreprises pour financer le chômage partiel. Les dépenses publiques ont ainsi augmenté de 2,2% au troisième trimestre, contribuant sensiblement au retour de la croissance. Le nouveau plan de relance devrait notamment servir à prolonger la campagne de soutien au secteur du tourisme mise en place depuis cet été par le gouvernement, via le financement direct de rabais sur des séjours à l'intérieur du pays. La récente recrudescence de la pandémie au Japon, où des nombres record de cas quotidiens ont été enregistrés en fin de semaine dernière, fait craindre la mise en place de nouvelles restrictions dans l'archipel, risquant de ralentir sa reprise économique. Cette nouvelle vague aura cependant des conséquences « limitées », estime Tom Learmouth de Capital Economics dans une note publiée hier, soulignant par ailleurs que la perspective de l'arrivée d'un vaccin contre le Covid-19 dès le premier semestre 2021 serait un facteur supplémentaire de croissance.

AFP

## Brèves

### CHINE

#### La production industrielle a progressé plus qu'attendu

La production industrielle en Chine a progressé en octobre à un rythme plus important qu'attendu, tandis que les ventes au détail ont poursuivi leur rétablissement, montrent lundi des données officielles, sur fond de rebond de la deuxième économie mondiale après le déclin provoqué par la crise du coronavirus. D'après les données du Bureau national de la statistique (BNS), la production industrielle a augmenté le mois dernier de 6,9% en rythme annuel, dans la lignée de sa progression en septembre. Les analystes interrogés par Reuters anticipaient une hausse de 6,5%. Le secteur industriel chinois se rétablit de manière spectaculaire de la paralysie de l'activité provoquée plus tôt cette année par l'épidémie de coronavirus, aidé en cela par des demandes solides à l'exportation. Alors que la crise sanitaire est globalement sous contrôle en Chine, les consommateurs ont recommencé à dépenser et à contribuer ainsi à la relance économique. Les ventes au détail ont affiché en octobre une progression de 4,3% en rythme annuel, une hausse inférieure au consensus qui ressortait à +4,9% mais à un rythme supérieur au mois précédent (+3,3%). Le rétablissement de l'économie chinoise semble s'accélérer au quatrième trimestre, porté par un rebond de la demande et par les mesures de soutien déployées par Pékin. Toutefois la nouvelle vague de contaminations au coronavirus constatée en Europe et aux Etats-Unis, accompagnée de mesures sanitaires strictes en réponse, jette une ombre sur les perspectives économiques mondiales.

R.E

### ALLEMAGNE

#### L'économie pourrait se contracter avec la deuxième vague épidémique

L'économie allemande pourrait stagner ou de se contracter après les mesures adoptées au niveau national et international pour contenir la deuxième vague de la pandémie de coronavirus, qui affectent le secteur des loisirs et des exportations, a annoncé hier la Bundesbank. En maintenant l'ouverture des écoles et des commerces, hors restauration et hôtellerie, l'Allemagne a, jusqu'à présent, adopté une approche plus souple que certains de ses voisins européens mais elle devrait également souffrir d'une demande plus faible venant de l'étranger. "La performance économique globale pourrait stagner, voire décliner, après une croissance très vigoureuse cet été", a déclaré la Buba dans son rapport mensuel. La banque centrale allemande y souligne néanmoins qu'un ralentissement économique d'une ampleur similaire à celui du printemps était peu probable. Selon elle, les progrès réalisés dans le développement d'un vaccin contre le COVID-19 ont également renforcé les espoirs de trouver "bientôt" un équilibre entre le contrôle du virus et le maintien d'une activité économique. La chancelière Angela Merkel et les dirigeants des Länder, censés se réunir dans la journée, envisagent un renforcement des mesures sanitaires afin de stopper la hausse des nouvelles infections au coronavirus, d'après un projet de document que Reuters a pu consulter.

Reuters

### CRÉDIT POPULAIRE ALGÉRIEN (CPA)

#### Extension du réseau à 160 agences à la fin de l'année

Le réseau du Crédit populaire algérien (CPA) passera de 153 à 160 agences à travers le pays en fin d'année en cours, a-t-on appris dimanche à Tiaret du Président-directeur général de cette banque publique, Mohamed Dahmani. "Le nombre d'agences CPA va augmenter à travers le territoire national pour passer de 153 à 160 agences à la fin de l'année en cours, concrétisant ainsi le plan de déploiement et de modernisation du réseau bancaire et de son implication dans la politique économique du pays", a précisé M. Dah-

mani lors de l'inauguration de l'agence 428 à Tiaret, la deuxième du genre dans la wilaya. "L'extension du réseau du CPA est survenue avec cette nette conviction de l'administration de cette banque de contribuer de manière effective à l'investissement et au développement local", a déclaré le même responsable. "Le Crédit populaire algérien veille à assurer des produits qui évoluent en fonction de la demande du marché, dont le financement islamique qu'assurent à présent quatre agences à travers le pays dont la nouvelle agence de

Tiaret", a-t-il souligné, affirmant que la wilaya de Tiaret dispose d'atouts et de potentialités économiques considérables à intégrer dans le programme de déploiement et de modernisation. L'agence 428 du CPA à Tiaret offre de nouveaux produits, dont le service de la fonctionnalité sans contact ou à distance, et procèdera prochainement au financement destiné aux innovateurs avec l'offre "Sahel Mahel" et "Sahel Nachati", dédiés particulièrement aux petites et moyennes entreprises (PME), selon M. Dahmani, qui a fait

savoir que 190.000 entreprises sont financées par le CPA à travers le territoire national. Le Président-directeur général du CPA a visité, en compagnie du wali de Tiaret, Mohamed Dramchi, les structures de cette nouvelle agence, réalisée pour un coût de 35 millions DA et dotée d'équipements modernes et de commodités pour un meilleur accueil des clients, selon l'exposé présenté par la directrice du développement des projets de cette banque, Sihem Tibersi.

APS



EL BAYADH

## Aménagement de 100 km de pistes au niveau des zones d'ombre

**L**es travaux d'aménagement de 100 km de pistes à travers les zones d'ombre de la wilaya d'El Bayadh, seront achevés avant la fin du premier trimestre de l'année prochaine, a-t-on appris dimanche auprès de la conservation des forêts de la wilaya.

Le chef de service gestion du patrimoine, études et programmation, Guerroudj Djedid a déclaré à l'APS, que ces travaux confiés à l'Entreprise régionale du génie rural, ont été lancés le mois de juillet dernier au niveau de 12 sites, répartis à travers les communes d'El Bayadh, Rogassa, Kef Lahmar, Stitten, Sidi Slimane, Krakda et Bougtob. Une enveloppe de 150 millions DA a été dégagée pour le financement de cette

opération, accordée par le Fonds national du développement rural et les travaux en cours au niveau de 10 sites à des taux d'avancement différents, a-t-il fait savoir. Une autre opération de développement visant la réalisation et l'aménagement de 20 kilomètres de pistes à travers les zones rurales des communes de Boualem, et de Sidi Amar, sera entamée une fois celle en cours achevée, selon la même source. Les autorités locales visent le même objectif, celui de prendre en charge des populations des zones d'ombre qui ont accueilli avec satisfaction l'achèvement récemment des travaux de raccordement de 34 foyers au réseau d'électricité par l'énergie solaire, dont 25 habitations à "El Aouinet", une zone rat-

tachée à la commune de Boualem et 9 habitations dans la zone d'El Gaada à Bougtob. Les deux zones font partie de celles ayant fait l'objet d'une proposition pour le raccordement des populations au réseau d'électricité à travers les panneaux photovoltaïques, au niveau d'El Aouinet, El Gaada, El Kerrouma, Chaab Lahmar, El M'hirika, Remilia et El Adjidj, Oum El Khroub, Hamimet El Khodr, El Botma, Haggara, zones d'ombre disséminées à travers 7 communes regroupant, en totalité, près de 330 habitations, a-t-on souligné. Une enveloppe financière sera consacrée pour le reste des zones d'ombre, au nombre de 8, pour entamer de manière effective les travaux en réalisation, selon la même source.

TISSEMSILT

**Programme de prévention contre le diabète**

L'association des diabétiques de la wilaya de Tissemsilt a lancé dimanche un programme de prévention contre le diabète, a-t-on appris de son président. "Le programme, élaboré en collaboration avec la direction de la Santé et de la Population, porte sur l'organisation d'actions périodiques de dépistage du diabète au niveau des structures sanitaires, les places et lieux publics ainsi que les cités d'habitation", a indiqué Abdelkader Maansser, en marge d'une journée de sensibilisation tenue à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des diabétiques. Il est prévu, dans le cadre de ce programme, des activités de sensibilisation sur cette maladie dans les établissements sanitaires et scolaires, et les lieux publics, telles que la distribution des dépliants et la dispense de conseils pour une alimentation saine et équilibrée, la pratique d'une activité physique et l'éloignement du stress et pressions. La célébration de la journée mondiale des diabétiques a été marquée, dans la wilaya de Tissemsilt, par des expositions et des portes ouvertes sur cette maladie chronique. A noter que les activités sont organisées dans le respect du protocole sanitaire de prévention contre la pandémie du Coronavirus, selon la même source. La radio régionale Tissemsilt est associée à ce programme, à travers la diffusion de spots et d'émissions de sensibilisation sur le diabète et sa prévention. Sur le plan de la solidarité, l'association de wilaya des diabétiques, qui compte actuellement 4.773 adhérents, a prévu une opération de distribution prochaine des glucomètres et de médicaments aux malades nécessiteux dans les zones d'ombre. Cette journée de sensibilisation, tenue au siège de l'association suivant un protocole préventif sanitaire, a donné lieu à une séance de diagnostic du diabète et de l'hypertension artérielle (HTA) au profit des citoyens.

MILA

**30 bus pour le ramassage scolaire**

La wilaya de Mila a bénéficié d'un quota de 30 bus destinés au ramassage scolaire, a-t-on appris dimanche auprès des services de la wilaya. Ce quota est le troisième à être remis au cours de cette année par le ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement de territoire à la wilaya et sera "prochainement" réparti sur 30 des 32 communes en vue d'améliorer les prestations de ramassage scolaire, selon la même source. Aussi, 60 cars de ramassage scolaire ont été distribués aux communes de la wilaya au cours du premier semestre 2020 en deux tranches, la première de 25 véhicules et la seconde 35 véhicules, est-il indiqué.

BATNA (MALADES DU COVID-19)

**Les capacités d'accueil augmentées à 240 lits**

*Les capacités d'accueil des malades du Covid-19 dans la ville de Batna ont été augmentées à 240 lits, a indiqué dimanche, le directeur de wilaya de la santé et de la population, Aïssa Madhoui.*



Cette augmentation intervient après la réservation de nouveau du service de médecine interne (60 lits) du CHU pour la prise en charge des cas de Covid-19 et l'intégration de 40 nouveaux lits à l'établissement public hospitalier, EPH, (ex sanatorium) qui, mobilisé pour la prise en charge du malade du Covid-19, compte désormais 140 lits, a précisé à l'APS, le même responsable. Le même cadre a fait état d'une possible transformation du service de mise en quarantaine du

rez-de-chaussée du même EPH en une petite unité de soins intensifs avec la mobilisation d'infirmiers et de quatre médecins parallèlement à l'accélération des travaux d'équipements en matériel de radiologie et de laboratoire du nouveau service de 40 lits des urgences médicalisées de la cité Bouzourane. Le taux actuel d'occupation des 662 lits réservés dans la wilaya pour les malades du Covid-19 est de 36,7 % qu'est un taux "maîtrisé" même s'il a augmenté par rapport au taux de 10 % enregistré en septembre passé, a

souligné le directeur de la santé. Au cours de la première semaine de novembre, la wilaya a enregistré une augmentation des cas de Covid-19 passés à 75 et le chef-lieu de la wilaya concentre le nombre le plus élevé de contamination en raison du grand nombre de sa population et du relâchement dans le respect des règles de prévention, a-t-il souligné. Les établissements sanitaires des villes de Barika, Arris, Ain Touta, N'gaous et Theniet El Abed sont tous équipés pour la

prise en charge des malades du Covid-19 et leurs réserves en oxygènes sont constamment renforcées à l'instar des établissements du chef-lieu de wilaya dont la capacité a été portée de 3.000 à 9.000 litres, selon encore le même responsable. La wilaya dispose de deux laboratoires de tests PCR, un au centre anti-cancer et l'autre dans le secteur privé en plus de centres de dépistage, d'orientation et de suivi ainsi que d'une équipe d'hospitalisation à domicile pour atténuer la pression sur les établissements de santé.

EL TARF

**De journalistes bénéficient d'une formation à distance sur la protection de l'environnement**

Une session de formation sur la protection de l'environnement a été lancée, dimanche, au profit de journalistes exerçant dans les wilayas d'El Tarf et de Tindouf, dans le cadre de leur implication dans la sensibilisation des citoyens sur ce sujet d'actualité. Initiée par le ministère de l'Environnement en étroite collaboration avec le Conservatoire national des formations à l'environnement, cette 11ème édition, qui se poursuivra jusqu'au 26 novembre courant, abordera des thèmes d'actualité se rapportant à l'économie verte, les énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, l'éducation environnementale pour un développement durable et une production propre, ainsi que la consommation durable, a indiqué Nachida Kasbadji, experte en énergies renouvelables et enseignante à l'université de Blida. Elle a insisté sur l'impli-

cation du journaliste et son rôle dans la diffusion d'informations traitant de l'importance de la préservation de l'environnement, qui risque de "se dégrader davantage si tout un chacun n'apporte pas sa contribution". Intervenant sur le thème de l'économie verte, la spécialiste a passé en revue des informations d'ordre général avant d'aborder les défis à relever dans ce domaine, notamment la transition vers une économie verte. Elle pourrait, a-t-elle affirmé, constituer un gisement d'emplois très important pour les jeunes notamment, appelant à en tirer profit grâce à des formations ciblées et actualisées en rapport avec les nouveaux métiers sous-jacents à cette économie et à travers la création de dispositifs d'incitation à l'"entrepreneuriat vert". Insistant sur l'"importance de préserver le capital naturel", elle a signalé les retards enre-

gistrés entre autres en matière d'industrie de gestion et de valorisation des déchets. Et de souligner dans ce contexte la nécessité de mise en place d'une stratégie globale pour la promotion des métiers liés à l'économie verte au sein des universités et de la formation professionnelle. Mme Kasbadji a en outre indiqué que "la croissance écologiquement durable passe par des changements radicaux en matière de politique et de consommation". Un débat entre la vingtaine de participants et les experts a porté sur des questions se rapportant aux meilleurs moyens à exploiter pour la protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle des potentialités existantes dans le pays ainsi que la multiplication des actions de sensibilisation pour arriver à opérer des changements pour un développement durable et une économie verte.

# FORÊT "SIDI ALI" (CHLEF) Plus de 30 agriculteurs affectés par l'incendie

Trentre-quatre agriculteurs ont subi des pertes suite à l'incendie qui s'est déclaré, durant la semaine écoulée, dans la forêt de "Sidi Ali", dans la commune de l'Oued Goussine, au nord de Chlef, ravagée par les flammes ayant touché de nombreuses wilayas du pays, a indiqué dimanche un bilan de la direction des services agricoles de la wilaya.



Selon un premier bilan réalisé suite à l'extinction de l'incendie de la forêt "Sidi Ali", 34 agriculteurs ont subi des pertes, dont des particuliers, des détenteurs de contrats de concession, et des aviculteurs, a déclaré à l'APS, le directeur des services agricoles, Missoum Tahri. Le même responsable a déploré les "pertes considérables" subies par les agriculteurs, notamment

en matière de serres destinées aux produits maraîchers, l'aviculture, des oliviers, des ruches d'abeilles, et des équipements d'irrigation. Il a signalé, en outre, la tenue durant le week-end passé, d'une réunion entre les autorités de la wilaya et les différents partenaires concernés, couronnée par l'élaboration d'un dossier relatif aux dégâts et pertes occasionnés par ces incen-

dies, lequel (dossier) a été transmis aux ministères de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, et de l'Agriculture et du Développement rural. Outre ces pertes occasionnées aux agriculteurs, l'incendie de la forêt de "Sidi Ali", a ravagé 310 ha de couvert végétal, dont des pins d'Alep et des maquis. M. Missoum Tahri a, en outre,

annoncé, l'entame prochaine, en coordination avec la Conservation des forêts, de l'"indemnisation des agriculteurs sinistrés durant la période allant du 1 juin au 31 octobre dernier". "Cette opération concernera les filières de l'apiculture, l'élevage bovin, le petit élevage, et les pépinières, outre la réalisation d'opérations de reboisement", a-t-il fait savoir.

## NAAMA

### Réception prochaine de plus de 270 logements

Plus de 278 logements publics locatifs seront réceptionnés dans la commune de Naama vers la fin de l'année en cours, a annoncé dimanche le wali, Idir Medebdeb en marge de l'inspection de projets d'habitat à travers cette commune.

Ces logements sont répartis sur trois sites qui font l'objet actuellement d'une opération d'aménagement externe et de réalisation d'aires de jeux et d'embellissement de l'environnement.

Lors de l'inspection, le wali a insisté sur l'accélération du rythme des travaux et la collaboration avec différents services et directions de wilaya pour rattraper le retard.

M. Medebdeb a accordé, dans ce cadre, un délai de 4 mois pour livrer 100 logements promotionnels publics (LPP) dans deux sites dans la commune de Naama, dont le taux d'avancement des travaux a atteint 65 pour cent, soulignant que leur réalisation accuse un retard important par rapport aux délais impartis.

Le wali a adressé des instructions strictes pour une coordination entre la direction de l'habitat de la wilaya quant à la réalisation de 300 logements et aux services de Sonelgaz pour accélérer le rythme des travaux et la livraison du projet avant la fin du premier trimestre de l'année 2021.

Par ailleurs, pas moins de 360 décisions d'affectation de terrains destinés à l'autoconstruction et aides de l'état d'une valeur de 700.000 DA seront bientôt attribués aux bénéficiaires au niveau de la partie-ouest de la commune de Naama, a-t-on annoncé à la direction de l'habitat.

## BOUIRA

### Enseignants et parents d'élèves réclament plus de moyens de prévention

Des enseignants du cycle primaire appuyés par des parents d'élèves de la wilaya de Bouira ont réclamé dimanche aux autorités locales plus de moyens de protection contre la "propagation croissante" dans les établissements scolaires, a-t-on constaté lors d'une tournée dans des écoles.

Plusieurs parents d'élèves ainsi que des enseignants ont exprimé à l'APS leur colère face à "l'absence de moyens de protection et de prévention" de la pandémie, notamment en ces jours de rentrée scolaire, où "les cas liés à la Covid-19 se sont multipliés dans cette localité". "Il n'y a ni gel hydroalcoolique, ni détecteur de température, il n'y a rien dans notre établissement.

Les agents de nettoyage ne font pas leur travail et les classes sont restées sales. Toutes ces conditions constituent un risque majeur pour la santé des enseignants et des élèves", a dénoncé l'enseignant Abderrahmane Slimani de l'école primaire About Mohamed Akli de Semmache (El Adjiba).

Pour leur part, beaucoup de parents d'élèves ont empêché leurs enfants de rejoindre l'école en ces circonstances de crise sanitaire. Le directeur de l'école primaire d'Abbas Boudjane d'El Asnam, Hamou Sait, a souligné que "les écoles primaires n'ont pas de budget pour se doter de moyens nécessaires, donc c'est aux autorités municipales de les fournir". Contacté par l'APS, le directeur de l'éducation, Mourad Bouziane, était injoignable. Le premier magistrat de la wilaya, Lekhal Ayat Abdeslam, a décidé, il y a plus de 10 jours, de fermer trois écoles primaires à cause du Coronavirus, à Bechoul et à El Asnam. Après une enquête menée par les commissions scientifiques, les trois établissements ont rouvert leurs portes aux élèves depuis dimanche dernier.

"La situation pandémique s'est aggravée ces dernières semaines. Notre wilaya enregistre 30 à 40 nouveau cas confirmés quotidiennement", a mis en garde le directeur de la santé publique (DSP), Mohamed Laib.

## MOSTAGANEM

### 380 millions DA d'aides aux communes et aux projets de développement

Les services de la wilaya de Mostaganem ont consacré 380 millions DA d'aides financières aux communes et aux projets de développement dans les zones d'ombre, a-t-on appris dimanche, de la cellule d'information et de communication de ces services. Une enveloppe financière de 240 millions DA devra prendre en charge le déficit du budget de certaines collectivités locales de la wilaya pour couvrir les salaires des personnels, les dépenses et les charges de gestion quotidienne des services publics (commune), a-t-on indiqué. Dans le cadre de ces subventions exceptionnelles financées par la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales, huit communes, que sont Ouled Boughalem, Souafia, Ain Boudinar, Fornaka, Hassiane, Ain Nouissy, Hadjadj et Benabdelmalek Ramdane, ont bénéficié d'enveloppes de 1,5 million DA et 4,8 millions DA, a-t-on fait savoir. Parallèlement, les mêmes services ont alloué 140 millions DA pour financer 28 opérations de développement pour 32 villages classés zones d'ombre dans 20 communes. Dans une première tranche, ce programme prévoit le raccordement aux réseaux d'eau potable, la rénovation des canalisations (19 opérations), la réalisation de réseaux d'assainissement et de systèmes de drainage des eaux pluviales (4), l'ouverture de pistes et revêtement des routes (5). La wilaya de Mostaganem a consacré 80% des dépenses d'équipement au titre du budget primitif de l'exercice 2021 sous forme de subventions aux communes, en application des recommandations de la réunion gouvernement-walis relatives à la contribution du budget local au financement des projets dans les zones d'ombre.

## AÏN DEFLA

### Plus de 1000 personnes évacuées vers les structures de santé depuis le mois de mars

Au total, 1090 personnes atteintes du nouveau coronavirus (Covid-19) ou suspectées d'en être atteintes ont été évacuées par les services de la Protection civile de Aïn Defla vers les structures de santé depuis le mois de mars 2020 à ce jour, a-t-on appris dimanche d'un membre de la cellule de communication de la direction locale de ce corps constitué. "Au regard des spécificités de sa mission d'essence humanitaire, la Protection civile s'emploie, en toutes circonstances, à venir en aide aux personnes confrontées au danger, de surcroît en ces temps de pandémie", a indiqué le lieutenant Hassani Mustapha, signalant que cette action traduit les efforts de ce corps dans la lutte contre la propagation de l'épidémie. Cet officier a également fait savoir que durant la période considérée, les services de la Protection civile ont enregistré 394 enterrements de personnes décédées de Covid-19 ou suspectées d'en être décédées. Le lieutenant Hassani a noté, par ailleurs, que depuis la récente recrudescence des cas de contamination au coronavirus à l'échelle de la wilaya, un programme de désinfection des villes et de sensibilisation des citoyens a été mis en place en vue de les inciter à faire preuve de vigilance et de ne pas sous-estimer "l'ennemi invisible". "Outre la désinfection générale des villes, notre démarche ciblant les 14 dairas de la wilaya consiste à mettre en garde contre tout relâchement dans l'observation des gestes barrières, dont les conséquences peuvent leur être préjudiciables à plus d'un titre", a-t-il averti.





APRÈS LE NUL AU ZIMBABWE (2-2)

# Les verts en phase finale de la CAN 2021



**L**a sélection algérienne de football s'est qualifiée à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations-2021 (CAN-2021), après son nul 2-2 (mi-temps : 2-1), hier à Harare face à son homologue zimbabwéenne dans le cadre de la 4e journée du groupe H des éliminatoires. Les "Verts" ont pourtant mené 2-0

grâce à des réalisations d'Andy Delort (34e) et Riyad Mahrez (38e), avant d'être rejoints au score par les locaux qui ont marqué par Knowledge Musona sur coup-franc (44e) et le remplaçant Prince Dube (82e). Suite à ce nul, l'équipe nationale reste toujours en tête de son groupe avec 10 points, suivie par

le Zimbabwe (5 pts), la Zambie (3 pts) et le Botswana (1 pt), ces deux derniers devant s'affronter à partir de 17h00 à Gaborone. L'Algérie est le deuxième pays qualifié à la phase finale de la CAN-2021, reportée à 2022 au Cameroun à cause de la pandémie de coronavirus, après le Sénégal.

Brèves

FOOT/CAN-2021  
(ÉLIMINATOIRES -  
4<sup>E</sup> JOURNÉE)

Le Sénégal premier  
qualifié

Le Sénégal s'est qualifié pour la CAN-2021 en allant s'imposer (1-0) dimanche chez son voisin, la Guinée-Bissau, lors de la 4<sup>e</sup> journée des éliminatoires, devenant la première équipe à décrocher sur le terrain son sésame pour cette édition reportée en janvier 2022 pour cause de Covid-19. Les Lions de la Téranga s'en sont remis encore une fois à leur attaquant vedette Sadio Mané, auteur de l'unique but du match à la 82<sup>e</sup> minute de la partie. Malgré une nette domination, cette victoire a été longue à se dessiner, la faute à la maladresse criante des attaquants sénégalais : avant de marquer, Mané a vendangé deux grosses occasions (15, 75), alors que Sarr, seul devant le but vide, a trop croisé sa reprise de la tête (76). Dans ce groupe I, le deuxième billet pour la CAN se jouera entre la Guinée-Bissau et le Congo qui se déplace lundi en eSwatini (ex-Swaziland). Dans les autres matchs du jour, le Burundi s'est relancé dans le groupe E en dominant la Mauritanie (3-1) à Bujumbura. Les Comores ont battu le Kenya 2-1 dans le groupe G. Le Tchad a concédé à domicile un résultat nul face à la Guinée (1-1) dans le groupe A. La Guinée équatoriale reçoit la Libye plus tard dans la soirée (groupe J).

Le Burundi domine  
la Mauritanie (3-1)

La sélection burundaise de football s'est imposée dimanche à domicile face à son homologue mauritanienne 3-1, en match comptant pour la 4<sup>e</sup> journée (Groupe E) des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2021). Les buts du Burundi ont été inscrits par Saidi Ntibazonkiza (6<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup>) et Youssouf Ndoyishimiyé (46<sup>e</sup>), tandis que l'unique but de la Mauritanie a été l'oeuvre de Niass Amadou (27<sup>e</sup>). Au terme de cette rencontre, le Maroc demeure à la première place du groupe avec 7 points, devant la Mauritanie (2<sup>e</sup>/5 pts) et le Burundi (3<sup>e</sup>, 4 pts), tandis que la Centrafrique est lanterne rouge avec 3 points.

R.S

TENNIS (OPEN  
D'AUSTRALIE)

Plusieurs tournois  
de préparation  
relocalisés

Plusieurs tournois australiens servant de préparation au prochain Open d'Australie ont été relocalisés dans l'Etat du Victoria (sud), afin de s'assurer dans le contexte de la pandémie que les joueurs puissent participer au premier Grand Chelem de la saison, a annoncé lundi la fédération australienne. Ce projet prévoit que les tournois prévus à Sydney, Brisbane, Perth, Hobart, Adelaide et Canberra se tiennent dans l'Etat dont Melbourne est la capitale avant que ne débute l'Open d'Australie (18 au 31 janvier). Le directeur général de Tennis Australia Craig Tiley a expliqué cette décision par le fait que les gouvernements des Etats australiens ne pouvaient garantir que les joueurs étrangers participant aux tournois de préparation seraient libres de se rendre à Melbourne en janvier. "Il n'y aura aucun risque que l'Open d'Australie débute sans que tout le monde se trouve dans le Victoria, et nous n'en étions pas sûrs auparavant", a-t-il dit au Herald Sun, un journal de Melbourne.

R.S

SERGIO RAMOS

Le PSG proposerait trois  
ans de contrat et 20  
millions par an

Selon les informations du quotidien espagnol AS, le PSG se serait positionné sur Sergio Ramos, en fin de contrat en juin prochain au Real Madrid. Le club de la capitale pourrait lui offrir un contrat de trois ans et un salaire annuel de 20 millions d'euros nets.

Sergio Ramos doit se prononcer dès ce lundi sur son futur avec le Real Madrid. Selon les informations de AS, le PSG serait sur les rangs pour recruter le défenseur international espagnol de 34 ans. "Le PSG se positionne pour Ramos, le club lui offrira trois ans de contrat et un salaire de 20 millions d'euros nets par an", titre le quotidien espagnol ce lundi matin. A l'heure actuelle, l'ancien joueur du FC Séville est sous contrat avec le Real Madrid jusqu'au 30 juin 2021. S'il ne prolonge pas d'ici là, il sera libre de s'engager dans le club de son choix dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Selon des sources proches des Merengues, citées par AS, le champion d'Espagne en titre n'est pas disposé à lui proposer plus d'un an supplémentaire. Il s'agirait d'une tradition pour les joueurs de plus de 30 ans, que le Real Madrid a seulement contournée, par le passé, pour faire rempiler Cristiano Ronaldo. C'est notamment pour cette raison que Pepe n'a pas souhaité prolonger en 2017 pour finalement s'engager au Besiktas Istanbul.

Pour sa part, Sergio Ramos aurait fait part, à ses proches, de son souhait de finir sa carrière au Real Madrid, qu'il a rejoint il y a quinze ans. Mais au vu de ses prestations de haute facture et de son statut au sein de l'équipe, l'Andalou aimerait recevoir une offre de prolongation supérieure. De son côté, Zinedine Zidane a également poussé pour conserver son capitaine. "C'est notre leader et nous voulons qu'il continue ici pendant de nombreuses années", a répété le Français à plusieurs reprises.

Le PSG, lui aussi fortement impacté par la crise économique, pourrait-il offrir un salaire stratosphérique à un joueur qui fêtera ses 35 ans le 30 mars prochain ? Toujours est-il que le Real Madrid travaillerait déjà sur l'après Sergio Ramos, selon AS. Et le nom de David Alaba circulerait avec insistance du côté de la capitale espagnole.

S : Eurosport



FOOT/ ITALIE

Pertes record en 2019-20 pour  
les clubs de Serie A

La saison 2019-20, marquée par l'interdiction des compétitions en raison de la pandémie de coronavirus, a entraîné une perte record de 770 millions d'euros pour les vingt clubs de Serie A, selon une estimation publiée dimanche par la Gazzetta dello sport.

Ce chiffre, encore officieux, constituerait le plus gros déficit cumulé de la première division italienne, au-delà du précédent de la saison 2002-03 (perte de 536 M EUR), selon les calculs du quotidien sportif milanais.

Plusieurs clubs italiens ont déjà officialisé ces dernières semaines des pertes majeures. Une situation comptable difficile accentuée par la pandémie de coronavirus qui a entraîné une suspension des compétitions nationales et européennes et des effets financiers en termes de recettes télévisées notamment : le championnat ne s'était achevé que cet été, soit au-delà de la clôture des comptes de l'exercice 2019-2020. La Juventus Turin a annoncé un déficit de 89,7 millions d'euros pour l'exercice clos au 30 juin 2020, soit sa troisième année consécutive dans le rouge. L'AC Milan a vu ses comptes plonger avec un trou de 195 M EUR, tout comme l'AS Rome avec plus de 200 M EUR.

Fin novembre, l'Inter Milan devrait approuver des comptes en déficit de quelque 100 millions pour 2019-2020.

La Gazzetta dello sport a établi ce chiffre global de 770 millions d'euros en se basant sur "l'examen des comptes déjà publiés et sur les informations financières officieuses obtenues au sein des autres clubs".

La pandémie de coronavirus a accentué les difficultés économiques de la Serie A, qui affichait déjà des pertes cumulées de près de 300 millions d'euros sur la saison 2018-19. Les clubs ont récemment obtenu un nouveau délai, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, pour régler des arriérés de salaires remontant pour certains jusqu'à juillet.

Pour le quotidien sportif italien, ces mauvais chiffres sont surtout de mauvais augure pour la saison 2020-21 qui, au contraire de la précédente, risque de pâtir davantage encore de la pandémie de coronavirus : elle pourrait en effet se dérouler totalement à huis clos, à l'exception des quelques semaines où les stades italiens ont pu accueillir un maximum de 1.000 spectateurs, fin septembre, début octobre.

R.S

LIGUE DES NATIONS

Les Pays-Bas encore  
en course en battant  
la Bosnie

Les Pays-Bas ont conservé leurs chances de disputer la phase finale de la Ligue des nations, en dominant facilement dimanche la Bosnie-Herzégovine (3-1), à Amsterdam.

Les Néerlandais joueront leur qualification mercredi en Pologne, qui se déplaçait dimanche soir en Italie dans l'autre match du groupe 1 de la ligue A.

Un succès chez les partenaires de Robert Lewandowski pourrait toutefois ne pas suffire, si l'Italie remporte ses deux derniers matches. La Bosnie, elle, est déjà condamnée à la dernière place du groupe et donc à la relégation en ligue B.

En inscrivant les deux premiers buts de la rencontre dès le premier quart d'heure de jeu (6<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>), le milieu de Liverpool et capitaine néerlandais, Georginio Wijnaldum, a été le principal artisan de ce succès, qui est aussi le premier de Frank de Boer à la tête de la sélection dont il avait porté le maillot à 112 reprises en tant que joueur.

Depuis son arrivée en remplacement de Ronald Koeman, parti au FC Barcelone, le sélectionneur néerlandais avait dû se contenter de trois matches nuls et d'une défaite.

R.S

HANDISPORT / VOLLEY-ASSIS

# L'Algérie termine l'année 2020 à la 18e position mondiale

La sélection algérienne de volley-assis (messieurs) a bouclé l'année 2020 à la 18e position du classement mondial de la discipline, publié sur le site de la Fédération internationale et dominé par l'Iran.



L'Algérie, médaillée de bronze au dernier Championnat d'Afrique à Kigali, derrière l'Égypte, sacrée, et le Rwanda, vice-champion, a totalisé 770 points. Elle occupe la 3e place au niveau continental derrière respectivement l'Égypte (3e mondiale, 4314 pts) et le Rwanda (14e, 1206 points). La première place du classement est revenue à

l'Iran, champion du monde en titre, avec un total de 5500 pts, devant le Brésil (4572 pts), sur 38 pays classés. Chez les dames, les USA ont dominé le classement avec un total de 5350 points, devant la Chine (4915 pts) et le Brésil (4313). Le Rwanda, l'Égypte et le RD Congo, seuls pays africains figurant au classement féminin de la

Fédération internationale de volley-assis, ont occupé, respectivement, les 8e, 12e et 18e places avec 3019, 1629 et 405 pts. Pour les jeux Paralympiques de Tokyo, l'Afrique sera représentée par l'Égypte (messieurs) et le Rwanda (dames) grâce à leurs derniers titres continentaux.

R.S

## Brèves

LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE-MCA-BUFFLES DU BORGOU

### Les Béninois ne veulent plus jouer les deux manches à Alger

La formation béninoise de Buffles du Borgou s'est rétractée et ne veut plus jouer à Alger les deux manches du tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique de football face au MCA, "après avoir proposé de le faire initialement", a informé dimanche le "Doyen". La direction du MCA tient à préciser à l'opinion sportive que le club béninois a proposé de jouer les deux manches à Alger, en contrepartie d'une prise en charge par le Mouloudia des frais relatifs à son séjour, avant de se rétracter suite à des garanties reçues de la part du ministère de la Jeunesse et des Sports au Bénin, qui s'est engagé à prendre en charge ses dépenses", a indiqué le MCA sur sa page Facebook. Le club algérois se déplacera au Bénin pour affronter les Buffles du Borgou lors de la première manche du tour préliminaire (27-29 novembre) avant d'accueillir son adversaire au stade 5-Juillet d'Alger au retour (4-6 décembre). En cas de qualification, le Mouloudia défilera le vainqueur de Mlandege FC (Zanzibar) - CS Staxien (Tunisie). La première manche se jouera à domicile et la seconde en déplacement. "De ce fait, la direction du MCA s'engage à respecter le système de compétition établi par l'instance continentale et va réserver un accueil chaleureux à la délégation béninoise", conclut la même source.

FOOT - LIGUE 1 / USM BEL-ABBÈS

### Deux recrues toujours bloquées à l'étranger

Les joueurs Hocine Mouaki et Cherrad Gadacha, tous les deux nouvellement recrutés par l'USM Bel-Abbès, sont toujours bloqués à l'étranger, a-t-on appris dimanche de la direction de ce club de Ligue 1 de football. Cette situation a complètement faussé les plans de l'entraîneur Lyamine Bougherara qui ne devrait ainsi pas compter sur les deux éléments, du moins pas pour une bonne première partie de la saison. Mouaki, un ex-joueur de l'US Biskra et du NA Hussein-Dey avant de rejoindre la saison passée le club tunisien de l'Etoile du Sahel, occupe le poste de milieu offensif. Il est toujours bloqué en Tunisie, a précisé la même source, prédisant néanmoins son arrivée à Sidi Bel-Abbès "dans les tout prochains jours". L'autre joueur ayant paraphé son contrat avec l'USMBA, mais qui n'a toujours pas rejoint sa nouvelle formation, à savoir, Akel Cherrad Gadacha, évoluait au CA Bordj Bou Arreridj avec lequel il a participé la saison passée à 18 rencontres en championnat, soit 1510 minutes de jeu en plus de 86 minutes au cours d'un match de coupe d'Algérie. Il trouve plus de difficultés pour regagner le pays, puisqu'il se trouve depuis plusieurs mois bloqué chez lui en France. Ce duo fait partie d'un "contingent" de 13 joueurs que la direction de la formation de l'Ouest du pays a recruté au cours du mercato estival. Un recrutement de "choix" qui permettrait à l'équipe de "jouer les premiers rôles la saison prochaine", s'était félicité le directeur général du club, Abbas Morsti. Il appartient néanmoins aux dirigeants de l'USMBA de s'acquitter d'abord des dettes de leur club envers d'anciens joueurs pour espérer qualifier leurs nouvelles recrues. La formation de la "Mekerra", interdite en effet de recrutement par la Chambre nationale de résolution des litiges, est censée s'acquitter de plus de 70 millions de dinars pour bénéficier de la levée d'interdiction.

FOOT/LIGUE 1/CS CONSTANTINE

### Programmation de deux matchs amicaux contre l'ASAM et le CABBA

Deux matchs amicaux contre l'AS Ain Milia et le CA Bordj Bou Arreridj, sociétaires de la Ligue 1 de football, ont été programmés par le staff technique de l'équipe du CS Constantine (Ligue 1) "avant la fin du stage de préparation", apprend-on dimanche de la direction de ce club. "Ces rencontres prévues le 19 et le 22 du mois courant, respectivement contre le CABBA et l'ASAM, ont été programmées en vue de bien préparer les joueurs au championnat et éviter la rupture des séries d'entraînements qui pourra occasionner une contre-performance", a indiqué à l'APS, le manager général de l'équipe, Nasreddine Medjoudj. Et d'ajouter : "Ces matchs amicaux permettront de rattraper le retard accusé dans la préparation suite à la contamination par le coronavirus de plusieurs éléments de notre équipe". Il a également souligné que les frais des examens et des tests médicaux depuis le début de la préparation sont estimés à "près de 1 million de dinars". De son côté, le coach des Sanaïfirs, Abdelkader Amrani, s'est dit "optimiste" quant à un possible retour des joueurs contaminés par le coronavirus à la formation du CSC, mardi prochain, du fait, a-t-il argumenté "qu'ils n'ont plus les symptômes et qu'ils se sentent mieux entraînés plusieurs fois". Relevant qu'un plan a été établi pour compenser le travail de préparation inachevé, le coach a ajouté que "les joueurs Lakdjâa et Lamri se sont remis de leur blessures et un programme de préparation des nouveaux recrues permettra d'ores et déjà de définir les méthodes de jeu et les éléments titulaires lors des matchs amicaux".

R.S

VOILE / JO-2020 (PRÉPARATION)

## La sélection algérienne en stage du 18 au 28 novembre

Les séries olympiques de la sélection algérienne de voile (RSX et Laser Standard) effectueront un nouveau stage de préparation, du 18 au 28 novembre à l'École nationale des sports nautiques et subaquatiques d'Alger-Plage (Alger), en vue des échéances à venir, dont les JO-2020, décalés à 2021 à Tokyo, en raison de la pandémie de coronavirus. "Six athlètes sont concernés par ce stage (trois messieurs et trois dames), dont quatre sont spécialisés en RSX", a indiqué la direc-

tion technique nationale de la Fédération algérienne de voile (DTN / FAV). Pendant leur stage à Alger-Plage, ces athlètes seront encadrés par un staff de trois entraîneurs, et qui commenceront tous par subir un test de dépistage du coronavirus, comme le stipule le protocole sanitaire en vigueur. La sélection nationale a déjà effectué trois stades de préparation en vue des importantes échéances internationales à venir. Le premier au mois

d'août, puis un autre au mois de septembre et le dernier en octobre, toujours à l'École nationale des sports nautiques et subaquatiques. Parmi les événements préparés par les véliplanchistes algériens, les prochains Jeux Olympiques d'été, prévus du 23 juillet au 8 août 2021 à Tokyo. Une compétition pour laquelle les Algériens Hamza Bouras et Amina Berri-chi sont déjà qualifiés, et ce grâce à leur sacre continental aux derniers championnats d'Afrique, abrités par l'Algérie

au mois d'octobre 2019. Concernant la spécialité Laser Standard, la FAV espère bénéficier d'une invitation (wild-card) pour permettre au tandem Wassim Ziani - Karassane Maliya de participer à ces Olympiades. Un espoir plus que permis pour la voile algérienne, car la Fédération internationale devrait proposer un quota de 18 wild-cards aux nations qui n'ont pas réussi à qualifier leurs véliplanchistes pour Tokyo, selon la même source.

R.S

FOOT - LIGUE 1 / WA TLEMCEN

## Vers la résiliation du contrat d'un nouveau joueur

La direction du WA Tlemcen devrait résilier dans les prochains jours le contrat de son néo-défenseur central, Abdelghani Khat, a-t-on appris dimanche de ce club nouveau promu en Ligue 1 de football. Le joueur, qui a signé un bail de deux années avec les "Zianides" au cours du mercato estival, n'a plus donné signe de vie depuis deux semaines. Le staff médical, qui lui a fait subir des examens médicaux, soupçonne une "méchante blessure au niveau d'un genou", a précisé la même source.

Convoqué pour subir des examens plus approfondis, le joueur de 30 ans ne s'est pas présenté, non sans irriter son entraîneur, Aziz Abbes, signale-t-on encore. Face à cette situation, la direction du WAT, "qui voudrait naturellement préserver ses intérêts", étudie les possibilités de rompre unilatéralement le contrat de collaboration avec l'ex-joueur du CA Bordj Bou Arreridj, fait-on savoir. L'entraîneur Aziz Abbes, qui était derrière le recrutement de ce joueur, a fait appel à deux éléments de l'équipe de la réserve évoluant dans le même poste pour les tester en

vue de choisir l'un d'entre eux et suppléer le probable départ de Khat. Par ailleurs, le WAT, qui a engagé une dizaine de nouveaux joueurs lors du mercato estival mais sans pour autant parvenir à les qualifier, est à la recherche de sparing-partners pour préparer son entrée en lice en championnat prévue pour le 28 novembre. Les "Zianides", qui devaient affronter l'équipe de la réserve samedi, ont vu cette partie annulée après avoir découvert des cas de Covid-19 dans les rangs de l'adversaire, affirme-t-on.

R.S

Brèves

SYRIE

Décès du ministre des Affaires étrangères Walid Mouallem



Le ministre syrien des Affaires étrangères, Walid Mouallem, est mort lundi à l'aube à l'âge de 79 ans, a annoncé le gouvernement syrien. Chef de la diplomatie depuis 2006, Mouallem était déjà en poste quand le conflit syrien a éclaté en 2011. Sa dernière apparition publique remonte à jeudi et vendredi à l'occasion d'une conférence organisée par la Syrie pour discuter du retour de millions de réfugiés chassés par le conflit. Il était apparu affaibli et deux hommes l'aidaient à marcher pour entrer dans la salle.

Le gouvernement a annoncé lundi "avec tristesse" le décès à l'aube de ce "vétérán de la diplomatie", qui s'est fait connaître pour "ses positions patriotiques honorables", selon un communiqué repris par l'agence de presse officielle Sana. Les obsèques auront lieu lundi après-midi à Damas, où il était né, a précisé l'agence.

Mouallem occupait également le poste de vice-Premier ministre. Il avait été ambassadeur à Washington de 1990 à 1999, selon Sana. Ayant eu une carrière de diplomate en Arabie saoudite, en Espagne et en Angleterre notamment, il avait été nommé ambassadeur de Syrie en Roumanie en 1975.

PÉROU

Le président par intérim Manuel Merino annonce sa démission

Le président du Pérou par intérim, Manuel Merino, a annoncé sa démission dimanche, cinq jours après son entrée en fonction qui a suscité de violentes manifestations, rapportent des médias.

"Je veux faire entendre à tout le pays que je présente ma démission", a déclaré M. Merino lors d'une allocution télévisée au lendemain de la violente répression des manifestations exigeant son départ qui a fait deux morts et une centaine de blessés.

Le Parlement péruvien avait voté lundi la destitution du

président Martin Vizcarra, pour "incapacité morale", le chef de l'Etat étant accusé d'avoir reçu des pots-de-vins alors qu'il était gouverneur en 2014. Son éviction et l'accession à la présidence de M. Merino, un ingénieur agronome de centre-droit de 59 ans jusque-là à la tête du Parlement, ont entraîné depuis mardi des manifestations à Lima et dans d'autres villes. Samedi, des milliers de manifestants, pour la plupart des jeunes de moins de 25 ans, sont de nouveau descendus dans la rue, dans différentes villes, pour exiger la démission de M. Merino et rejeter ce qu'ils considèrent comme un coup d'Etat parlementaire.

EX-OFFICIER MAROCAIN

"L'armée marocaine est prise de panique"



L'ex-officier marocain de l'armée de l'air, Mostafa Adib a affirmé que "l'armée marocaine est prise de panique" suite à la décision du Front Polisario de se désengager de l'accord de cessez-le-feu. "Des informations provenant des forces armées marocaines font état de difficultés rencontrée par le souverain marocain à organiser le redéploiement des militaires au niveau des différents points de mur.

Des soldats passent la nuit sur les routes et dans des moyens de transport sans nourritures ni couvertures", a-t-il fait savoir selon plusieurs sources médiatiques sahraouis. Diplômé de l'école royale de l'Air (ERA), Mostafa Adib a également indiqué que l'armée marocaine "est empêtrée dans la distribution des armes individuelles et des rations pour les soldats et craint de ne plus maîtriser la situation".

"Une solution consensuelle pour le redéploiement des armes lourdes et des unités d'intervention rapide tout au long du mur de la honte et même derrière n'a toujours pas été trouvée" a-t-il révélé, précisant que "chacun des responsables sur le terrain demande davantage de protection pour lui et son bataillon dans un climat tendu marquée par un déficit de moyens valables pour le déploiement et l'utilisation". "Des désertions dans les rangs des

soldats voire des cas de refus d'obtempérer au sein des casernes sises dans les territoires occupés ou même au Maroc ont été enregistrés", a témoigné l'ex-officier marocain, ajoutant que "les officiers supérieurs de l'armée marocaine sont placés sur écoute et sous surveillance des services royaux, car indignes de confiance, semble-t-il, et un remaniement est attendu dans les postes des dirigeants".

MAROC

Le parti "Annahj Addimocrati" favorable à l'autodétermination des Sahraouis

Le parti d'opposition marocain "Annahj Addimocrati" a exprimé, dimanche, sa position en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination dans la foulée des derniers développements à El-Guerguerat, provoquant l'ire de la presse marocaine. En effet, le Secrétariat général du parti d'opposition marocain, Annahj Addimocrati, a affirmé dimanche sa position en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination à la suite de l'agression militaire marocaine à El-Guerguerat, appelant à éviter l'escalade, car, d'après le parti progressiste, "le conflit comporte des dangers pour la région et ses peuples", suscitant un déchaînement de la presse qui considère les faits comme une "déclaration de trahison". Ainsi, le parti marocain rejoint la communauté internationale qui appelle, depuis plus

de 40 ans, à l'application des conventions internationales et les résolutions des Nations Unies en vue de parvenir à une solution durable et mutuellement acceptable permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination". Habitée à employer d'autres qualificatifs trompeurs, la presse marocaine s'en prend également au parti progressiste pour avoir employé l'appellation du Sahara occidental consacrée dans toutes les résolutions internationales. La déclaration d'Annahj Addimocrati fait suite à l'agression militaire marocaine à El-Guerguerat, où l'occupant marocain a procédé vendredi à l'ouverture illégale de nouvelles brèches dans le mur de sable en violation de l'accord de cessez-le-feu signé par les deux parties en 1991 sous l'égide l'ONU.

MOLDAVIE

La pro-européenne Sandu remporte la présidentielle

L'ex-Première ministre Maia Sandu a remporté le second tour de la présidentielle dimanche en Moldavie en devançant largement le sortant pro-russe, après le dépouillement de plus de 99% des bulletins. Avec 99,07% des bulletins dépouillés, Mme Sandu, qui promet une lutte sans merci contre la corruption, a obtenu 57% des suffrages contre 43% pour Igor Dodon, visé par des accusations de corruption pendant son mandat de quatre ans. La victoire de Mme Sandu, 48 ans, première femme à accéder à la présidence dans cette ex-république soviétique balançant depuis des années entre ambitions européennes et rapprochement avec Moscou, risque d'être mai vu par la Russie qui craint de perdre son influence dans la région. Alors que les résultats complets sont attendus d'ici lundi matin, des célébrations ont éclaté devant le QG électoral de la candidate au centre de Chisinau. "Maia Sandu présidente" et "Un pays pour les jeunes", ont scandé plusieurs dizaines de ses supporters en applaudissant et lui offrant des fleurs, surtout jaunes, la couleur de sa campagne.

EGYPTE

Arrestation d'un responsable d'un groupe de défense des droits humains

L'Egypte a arrêté dimanche le responsable d'un groupe de défense des droits humains accusé notamment d'avoir "rejoint un groupe terroriste" et de "diffuser de fausses informations", a indiqué l'organisation dans un communiqué. "Dans une escalade sans précédent pour l'initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR), une force de sécurité a arrêté Mohamed Bacheer, le responsable administratif de l'EIPR, chez lui" (...) et il a été détenu pen-

dant plus de 12 heures dans un bâtiment de la Sûreté de l'Etat, a affirmé l'ONG locale. M. Bacheer a été accusé d'avoir "rejoint un groupe terroriste", de "diffuser de fausses informations" sur les réseaux sociaux et d'avoir "financé le terrorisme", des accusations souvent retenues contre les opposants et militants. L'EIPR a indiqué qu'il avait été interrogé par le procureur de la Cour suprême de sûreté de l'Etat sur son travail, en particulier une visite

en novembre à son bureau au Caire "par un nombre d'ambassadeurs et diplomates" pour discuter des droits humains. Il a été placé en détention provisoire durant 15 jours et sera interrogé à une date ultérieure, selon l'ONG qui a appelé les autorités à le libérer immédiatement. M. Bacheer compte parmi d'autres figures de militants pour les droits humains, d'avocats et journalistes arrêtés dans la même affaire, connue localement comme l'affaire 855/2020.

EL-GUERGUERAT

# L'Alliance internationale de réconciliation condamne l'agression marocaine

*L'Alliance internationale de réconciliation (IFOR) a condamné l'agression marocaine contre des civils sahraouis pacifiques dans la zone d'El-Guerguerat, appelant l'ONU à "nommer sans délai" un nouvel Envoyé pour le Sahara occidental "pour démontrer que le statu quo n'est pas acceptable".*



L'armée marocaine avait mené vendredi une agression militaire dans la zone tampon d'El-Guerguerat contre un groupe de manifestants sahraouis pacifiques, a rappelé l'IFOR dans un communiqué, soulignant que le Front Polisario, seul représentant légitime du peuple sahraoui, avait déclaré qu'une telle action marocaine serait considérée comme une agression à laquelle l'armée sahraouie répondrait, et que cela signifierait la fin de l'accord de cessez-le-feu signé entre les deux parties (le Maroc et le Front Polisario). "Les développements actuels représentent une menace claire d'éclatement d'une nouvelle guerre", a mis en garde l'Institut basé aux Pays-Bas. L'IFOR a rappelé dans son texte qu'en 1991, les Nations unies et la communauté internationale ont promis au peuple sahraoui qu'un référendum serait organisé et qu'ils décideraient librement de leur propre sort", déplorant le fait que "30 ans plus tard, cette promesse n'a pas été tenue". "Les événements d'aujourd'hui démontrent qu'un statu quo continu et une inaction continue ne sont ni durables ni ac-

ceptables", a dénoncé l'Institut. L'Alliance internationale de réconciliation (IFOR) a expliqué de l'IFOR a été fondée, il y a plus de 100 ans en réponse aux horreurs de la Première Guerre mondiale. Depuis lors, l'IFOR a adopté une position cohérente contre la guerre et sa préparation. "Lorsque les personnes et les organisations se mettent à l'action, la guerre et les conflits peuvent être évités et résolus par des moyens non violents", a insisté l'Institut, réitérant que "l'ONU doit prendre des mesures concrètes pour désamorcer la situation actuelle et démontrer un engagement sérieux en faveur de la reprise des négociations". En outre, l'IFOR a demandé au Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, de nommer sans délai un nouvel Envoyé personnel pour le Sahara occidental pour démontrer que le statu quo n'est pas acceptable", rappelant que "le poste est vacant depuis 18 mois". "La nomination immédiate d'un nouvel Envoyé personnel est le moins que l'ONU puisse faire pour signaler à ceux qui conçoivent une résolution

non violente du conflit qu'une telle voie est encore possible. La conséquence de la poursuite du blocage a été clairement établie aujourd'hui", a insisté l'IFOR. "L'IFOR appelle également la communauté internationale à contribuer à une solution pacifique du conflit du Sahara occidental et à la mise en œuvre des droits fondamentaux" des Sahraouis, a lancé l'Institut dans son communiqué. Il a également soutenu que "les Etats membres de l'ONU doivent agir conformément à la Charte des Nations unies et démontrer qu'une escalade militaire continue est inacceptable". "Le déclenchement d'une nouvelle guerre dans la région constituerait un risque grave pour la vie et les moyens de subsistance des populations". "La pandémie de Covid-19 a mis à rude épreuve une situation déjà difficile et compliquerait encore plus les efforts humanitaires qui feraient suite à une guerre. Il est impératif que cela soit évité et qu'une voie crédible vers une résolution pacifique soit établie", a conclu l'Institut.

R.I

DIALOGUE

## Le Qatar et la Tunisie souhaitent une conférence «occidentalo-islamique»

Le monde musulman et l'Occident, réunis autour d'une table. C'est ce que souhaite le président tunisien Kais Saïed et le Qatar. Lors d'une conférence de presse, dimanche 15 novembre, les deux pays ont annoncé vouloir promouvoir le dialogue entre les musulmans et l'Occident, en proposant d'organiser une « conférence occidentalo-islamique [...] visant à créer une meilleure compréhension et à surmonter les obstacles qui apparaissent après certaines opérations terroristes », a déclaré le président de la Tunisie. Selon Kais Saïed, cité par l'agence d'État qatarienne, cette conférence occidentalo-islamique aurait également pour but d'« éviter de confondre les musulmans avec ces extrémistes qui prétendent être musulmans », car il est « nécessaire de faire la différence entre les vrais objectifs de l'islam et le terrorisme, qui n'a absolument rien à voir avec l'islam ». Il n'a pas donné plus de détails sur cette conférence.

UNE RÉPONSE À EMMANUEL MACRON ?

Cette initiative semble être une réponse aux récentes remarques du président français Emmanuel Macron, selon qui l'islam est « en crise », après une série d'attaques djihadistes en France. Le mois dernier, le président français avait dévoilé une stratégie pour défendre son pays contre « l'islamisme radical », s'attirant une pluie de critiques à travers le monde musulman. Kais Saïed et une importante délégation tunisienne se trouvaient au Qatar pour une visite d'État de trois jours, durant laquelle les deux pays ont également discuté du conflit en Libye, selon le ministère qatarien des Affaires étrangères, qui n'a pas donné plus de détails.

AFP

ACTES DE REPRÉSAILLES DIRIGÉS À L'ENCONTRE DES SAHRAOIS

## Le Gouvernement sahraoui interpelle la communauté internationale

Le ministère des Territoires occupés et des Communautés sahraouies a interpellé, dimanche, la Communauté internationale, notamment l'ONU au sujet d'actes de représailles menées par le Maroc contre les Sahraouis dans les territoires occupés. Le ministère a affirmé, dans un communiqué rapporté par l'Agence de presse sahraouie (SPS), que "conséquent à la violation par le Maroc du cessez-le-feu, les autorités d'occupation marocaines ont eu recours à l'instauration d'un blocus total sur toutes les villes occupées particulièrement à El-Ayoune et amorcé une campagne de répression féroce, marquée par le harcèlement, la terreur et les agressions violentes contre les militants du Front populaire et les défenseurs sahraouis des droits de l'Homme". Selon le ministère, de graves agressions contre les citoyens sahraouis ont été signalées dans les villes occupées du Sahara Occidental, faisant état d'actes d'oppression des prisonniers sahraouis dans les geôles marocaines. De surcroît, les forces militaires ont réprimé brutalement des dizaines de Sahraouis sortis vendredi dans l'après-midi dénoncer pacifiquement la violation marocaine velle du cessez-le-feu et soutenir la

décision du Polisario de reprendre la guerre de libération, indique le communiqué, précisant que plusieurs manifestants ont été blessés et d'autres interpellés. Le ministère des Territoires occupés et des Communautés sahraouies a insisté que le ciblage de civils sahraouis "ne constitue ni une nouveauté ni une erreur à reconnaître par la suite, sinon une politique réfléchie ayant des objectifs explicites et d'autres implicites". Une telle politique "simule

quelque part une tentative désespérée de couvrir l'échec de l'administration à réaliser ne serait-ce qu'un pas en mesure d'ébranler la volonté du peuple sahraoui convaincu que l'indépendance a toujours été le point de convergence de tous les Sahraouis". Face à cette escalade marocaine, le ministère sahraoui a appelé la communauté internationale et l'ONU à assumer leur responsabilité et à exercer une pression sur l'Etat marocain pour lever le

blocus sur les villes occupées et mettre fin aux violences contre les civils. Imputant au colonisateur la responsabilité du sort réservé aux civils sahraouis dans les territoires occupés, le ministère interpelle les organisations et instances internationales ainsi que les consciences vives à appréhender le danger auquel sont exposés les défenseurs des droits de l'Homme sur les lieux.

R.I

## La MAP annule une dépêche sur des tirs de l'armée sahraouie contre les FAR

L'agence de presse marocaine (MAP) a annulé une dépêche publiée dimanche confirmant des tirs de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) contre des lieux de retranchement des soldats de l'occupation marocaine à El Guerguerat. Le texte de la dépêche (MAP) faisait état de "tirs" des forces sahraouies le long du mur de sable marocain depuis le 13 novembre "sans causer de dégâts humains ni matériels contre les Forces armées royales (FAR)". Des observateurs suivant les derniers développements à El Guerguerat relèvent que le retrait soudain de la dépêche du site de l'agence marocaine, témoigne de l'état de "confusion dans lequel vit la partie marocaine", à la suite de la récente agression militaire contre des Sahraouis civils qui manifestaient pacifiquement dans la zone tampon depuis le 21 octobre pour réclamer la fermeture définitive de la brèche illégale à El Guerguerat. "La confusion du makhzen ne se situe pas uniquement au niveau de ses forces stationnées derrière le mur de la honte, mais a atteint ses différents organes", soulignent les observateurs. Dimanche, le ministère de la Défense sahraoui avait indiqué que les éléments de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) poursuivaient, à la troisième journée consécutive, les tirs contre les "sites de retranchement des soldats de l'occupation marocaine le long de la ceinture de séparation malgré des survols aériens de l'ennemi". Le ministère sahraoui de la Défense a mis en garde contre le maintien de la présence des forces marocaines dans les territoires sahraouis.

APS

# Une étude d'Oxford conteste les affirmations d'Israël sur les réfugiés palestiniens

Il faut un changement fondamental dans la façon dont les réfugiés palestiniens sont perçus, non plus comme des victimes mais comme des personnes ayant des droits et qui sont en droit de façonner leur propre destin. C'est l'affirmation que fait une nouvelle étude dont l'importance ne saurait être surestimée. Selon le droit international, les réfugiés palestiniens ont le droit de retourner dans leurs foyers et sur leurs terres et d'obtenir réparation et indemnisation pour leurs souffrances et leurs pertes personnelles et collectives. En outre, l'État d'Israël, qui est responsable du nettoyage ethnique de la Palestine, doit payer pour le rapatriement, la réhabilitation et la reconstruction que le retour nécessitera. Il est essentiel de bien comprendre pourquoi des millions de Palestiniens vivent en tant que réfugiés et ce que le droit international dit de leur situation, et une étude publiée récemment apporte un éclairage sans précédent sur la question des réfugiés palestiniens. "Palestinian Refugees in International Law" (2nd Edition), de Francesca P. Albanese et Lex Takkenberg, a été publié en Mai 2020 par Oxford University Press. C'est un ouvrage complet sur la question des réfugiés palestiniens, et son importance ne saurait être surestimée. Cette étude remet les pendules à l'heure quant à la cause de la crise des réfugiés, fournit des statistiques capitales et procure des éléments d'information cruciaux concernant ce que dit

le droit international sur les réfugiés palestiniens. L'étude précise d'emblée que, « au moment de la publication, l'exil non-résolu des réfugiés palestiniens est entré dans sa huitième décennie. » Certains réfugiés sont de la troisième, voire de la quatrième génération, et ils constituent le « plus important groupe de réfugiés au monde. » En outre, elle précise que leur situation de réfugiés est la plus longue de l'histoire moderne. »

## Contexte historique

La campagne initiale de nettoyage ethnique massif des Palestiniens par les forces sionistes s'est déroulée de 1947 à 1949. Bien que le nettoyage ethnique et le déplacement interne des Palestiniens par Israël se soient poursuivis pendant une grande partie des années 50, et en fait continuent jusqu'à aujourd'hui, la campagne de nettoyage ethnique de 1947-1949 est ce qui a causé la destruction de la Palestine telle qu'elle avait été connue pendant des siècles. Cette campagne a été responsable de la survie de ce que l'étude désigne comme « l'une des crises de réfugiés les plus importantes et les plus prolongées de tous les temps. » La majorité de ces réfugiés et leurs descendants, troisième et même quatrième générations, sont enregistrés en tant que 'réfugiés de Palestine' par l'UNRWA et sont généralement appelés réfugiés de 1948.

Les Palestiniens qui ont été exilés de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est, et de la Bande de Gaza en 1967 sont généralement appelés « personnes déplacées » ou « réfugiés de 1967. » Leur sort et leur statut sont selon le droit international similaires à ceux des réfugiés de 1948. Toutefois, une terminologie différente leur est appliquée en raison du statut du pays d'où ils ont été déplacés – le Royaume de Jordanie, qui était à cette étape un état indépendant. Chaque année, l'Assemblée Générale de l'ONU adopte une résolution annuelle distincte qui leur est spécifiquement consacrée.

## Droits des réfugiés

Ayant subi une violente agression contre leur vie et leurs biens et étant soudainement privés de la protection du gouvernement de la Palestine Mandataire dont ils étaient citoyens, les Palestiniens sont devenus des réfugiés apatrides. Ils furent admis dans des pays voisins, espérant pour beaucoup que ce serait à titre provisoire. Cependant, on pourrait avancer, comme je le fais, que cette attente résultait d'un grave malentendu quant aux objectifs et à l'influence du mouvement sioniste. « Pour des raisons politiques et historiques les réfugiés palestiniens bénéficient d'un régime distinct constitué de normes spécifiques et d'arrangements institutionnels différents de ceux s'appliquant à d'autres réfugiés. » Cette réalité a affecté la protection que méritent les Palestiniens en tant que réfugiés et souvent « les exclue des droits et normes du traitement accordés aux autres réfugiés. » En d'autres termes, les réfugiés palestiniens sont internationalement reconnus et pourtant soumis à un régime institutionnel distinct comparé à celui des autres réfugiés partout dans le monde. Cette distinction vient des dispositions spéciales que l'ONU a dû prendre à leur intention en 1948, étant donné que l'état sioniste nouvellement constitué refusait de les laisser rentrer chez eux.

L'une des erreurs courantes que font les gens concernant les droits des réfugiés palestiniens c'est de croire que l'obtention de droits dans leur pays d'accueil, dont la citoyenneté, affaiblira en quelque sorte leurs revendications envers Israël. D'après cette étude, « il faut tordre le cou une fois pour toute » à cette croyance. En fait, l'étude affirme, par ailleurs, que pour la réalisation des droits des réfugiés palestiniens, la communauté palestinienne doit opérer un changement de paradigme, et que la diplomatie régionale et internationale doit apporter un

certain degré de soutien « qui a fait grandement défaut jusqu'ici. » En outre, la fragmentation politique et physique dont est victime le peuple palestinien et la diversité des cadres légaux et des acteurs qui sont en charge de son sort sont devenues des caractéristiques de son vécu et de son malheur. Il doit se produire un changement fondamental dans la façon dont les réfugiés palestiniens sont perçus, « non pas comme les victimes d'un processus politique qui a échoué, mais comme des personnes qui ont des droits, et sont en droit de forger leur propre destinée »

## Identité et nombres

« Aujourd'hui, sur plus de 13 millions de Palestiniens dans le monde, huit millions environ sont des réfugiés. » 5,5 millions sont enregistrés en tant que 'réfugiés de Palestine' auprès de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies (UNRWA) en Jordanie, au Liban, en Syrie, dans la Bande de Gaza, et en Cisjordanie. L'étude estime qu'environ 1,5 millions de Palestiniens sont actuellement dispersés en dehors des pays arabes, et leur statut et leurs papiers les rend statistiquement invisibles et donc, difficiles à suivre. En raison de leur dispersion, les réfugiés palestiniens ont souvent une identité à trait d'union Palestinien-Jordanien-, Palestinien-Syrien, Palestinien-Américain, Palestinien-Irakien, etc. Il faut préciser que pour la plupart des Palestiniens la résidence à long terme dans des pays d'accueil ne s'est pas traduite par la protection qu'offre la citoyenneté. Un autre fait peu connu que révèle cette étude c'est que depuis la fin des années 60, plus de 700 000 réfugiés palestiniens ont été éjectés de pays arabes, créant des défis extraordinaires, y compris la nécessité de chercher l'asile dans un autre pays. Ce qui rend la situation plus grave encore, c'est que l'Assemblée Générale de l'ONU n'a pas donné de mandat pour prendre soin d'eux. Ils ne sont pas inclus dans la population de réfugiés enregistrée par l'UNRWA et ne bénéficient pas d'une assistance complète de la part de l'agence.

A suivre

Par Miko Peled

Auteur et un militant des droits de l'homme né à Jérusalem. Il est l'auteur de "The General's Son. Journey of an Israeli in Palestine," et "Injustice, the Story of the Holy Land Foundation Five

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
LA WILAYA DE LAGHOUAT  
DIRECTION DE L'URBANISME ET D'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION-  
ROUTE DE DJELFA- LAGHOUAT  
SERVICE SUIVE DES MARCHES PUBLIQUE  
NUMERO D'IDENTIFICATION FISCAL -NIF N° : 099803019005331  
**APPEL Offres Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° : 38/2020**  
La direction de l'urbanisme et d'architecture et la construction de la wilaya de Laghouat lancent un appel offres ouvert avec exigence de capacités minimales ; pour la réalisation comme suit :

- Lot02 :La Réalisation Des Travaux De Voirie-Lotissement 01-50 Khadhra  
-03-30 Safia-04-50 Charef -02/10 Safia Commune Taouila

Les entreprises qualifiées en catégorie 03 et plus activées TRAVAUX PUBLICS peuvent retirer les cahiers des charges, auprès du DIRECTION DE L'URBANISME ET D'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION - SERVICE SUIVE DES MARCHES - CITE GOUATINNE - LAGHOUAT. Des la première parution du présent avis sur la presse nationale.

Les entreprises doivent déposer les plis à la direction de l'urbanisme et d'architecture et de la construction route de Djelfa Laghouat, dans trois enveloppes (en variante contenant le dossier de candidature -enveloppe contenant l'offre technique l'autre enveloppe contenant l'offre financière), sous pli cacheté avec Mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et dévaluation des offres » appel d'offres N° : .....l'objet de l'appel d'offres».

Le dernier délai de dépôt des offres est fixé au 15<sup>ème</sup> jour à partir de la première parution du présent avis à 14 : 00 h.

le dossier de candidature contient: Une déclaration de candidature. une déclaration de probité. Les statuts pour Les sociétés. Certificat de qualification et de classification Les bilans les références bancaires. Liste de moyens humains liste de moyens matériels. Références professionnelles.	l'offre technique contient: une déclaration à souscrire ; toute pièce permet d'évaluation technique le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » manuscrite	l'offre financière contient: la lettre de soumission. le bordereau des prix unitaires. le détail quantitatif et estimatif. la décomposition du prix global et forfaitaire
---	---	---

**CAPACITE MINIMAL**  
catégorie 03 et plus activée TRAVAUX PUBLICS principal.  
**REFERENCES PROFESSIONNELLES** le Montant Global des Attestations 30 millions DA en BB  
LES BILANS : 03 dernières années 2016-2017-2018  
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 105 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.  
Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des offres techniques qui aura lieu (à 14 :30) le jour de la date limite de dépôt des offres au siège de la DUAC. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

LA NATION 17/11/2020 ANEP 2016018290

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU**  
**DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU**  
**DE LA WILAYA D'ILIZI**  
**AVIS D'ANNULATION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**  
N° Fiscal :099133019000141

En l'application des articles 73 et 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction des ressources en eau de la wilaya d'Ilizi déclare l'annulation de l'attribution provisoire de l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 14/2020, relatif au projet : Lot N°08 : Equipement de trois (03) forages (Ilizi, Fadnoute et In Amedjedah (Tamardjate) commune d'Ilizi.

Paru dans les quotidiens : « ELHEDDAF » et « LA NATION » en date du : 14 et 15 /10/2020 à :

N°	Entreprise	Montant	Observation
01	EGTPH SOULEM ABDESSELAM NIF : 184301301004148	19.127.146,08	Non remise du marché depuis l'attribution provisoire.

Remarque : les soumissionnaires qui veulent savoir plus sur les justifications de l'annulation peuvent contacter le service concerné dans un délai maximal de trois (03) jours à compter de la date de parution de cet avis.

LA NATION 17/11/2020 ANEP 2016018573